

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 22 janvier 2015 à 19 heures 30

Présents : Pascal MOHR, Anne-Marie MONGEL, Laurent GASPAR, Sylvie AUDINO, Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Claude JEROME, Francis TOUSSAINT, Florence NORMAND, Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA et Didier BARRET.

Absents : Jean-Paul CAURIER – Marie BAYARD – Charles Henri KARAMARKO

Procurations : JP CAURIER à L GASPAR – M BAYARD à F NORMAND

Secrétaire de séance : Laurent GASPAR

- accueil du public

Ordures ménagères : des réunions publiques d'information auront lieu début d'année 2015, la redevance incitative sera active à compter du 1^{er} janvier 2016.

Début de séance 20h

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

- Avis sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités au Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Adhésion : Les Communes de Rocourt, Villoncourt, Plombières les Bains, Moncel sur Vair, Hergugney et Repel.

Retraits : les Communes de Monthureux le sec et Aulnois.

A l'unanimité

- Convention de partenariat avec la médiathèque départementale

Mr BARRET demande à prendre la parole pour donner des explications sur le document : élargissement de la convention, mise en réseau de toutes les bibliothèques pour améliorer le fonctionnement et aider les bénévoles. La Commune participe à ce partenariat à hauteur de 1€ par habitant financement en 2014, cette participation passera à 1,50 €.

En plus du service régulier du bibliobus, une personne fait la navette entre Nompatelize et Epinal pour compléter le service de prêt.

Après réflexion, le Conseil autorise le Maire à signer la convention, à l'unanimité.

- Révision des tarifs communaux

Mr MOHR donne lecture des changements de tarifs

- Salle polyvalente pour les extérieurs : location de 12 h : 70 €

- location de 48 h avec cuisine et 40 couverts : 190 € au lieu de 165 €

- Salle maison VOINSON : location de 8 à 22 h : 50 €

- Tarif horaire des employés communaux : 20 € en journée – 30 € hors temps de travail en semaine et 40 € dimanche et jours fériés pour intervention communale chez un particulier

- Un compteur : 100 € pose comprise

- Réducteur de pression 115 € pose comprise

- Clapet anti retour : 25 € pose comprise

Remarque de Jean-Michel MARCHAL sur le prix de l'eau, il serait préférable d'augmenter le prix. Le prix de l'eau sera à débattre lors de l'établissement du budget primitif.

- Location remorque 80 € la journée (mise à disposition comprise)

- Compacteur 50 € la journée (demander chèque de caution)

- 1 emplacement columbarium pour 15 ans 700 €

- 1 emplacement columbarium pour 30 ans 1 000 €

Le Conseil adopte tous ces tarifs à l'unanimité.

- Evolution de l'organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

A compter du 1^{er} juillet, les Communes compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme appartenant à une EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus disposer des services de la Direction Départementale des Territoires.

Il est indispensable que les communes choisissent les modalités d'instructions auxquelles elles souhaitent recourir à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Général a créé l'Agence Technique Départementale, cette Agence peut intervenir en matière d'assistance technique. Le Conseil doit donner son avis sur la proposition d'adhérer à l'Agence (tarifs joints).

Sachant que la Commune fait partie d'une EPCI de moins de 10 000 habitants, Nompatelize n'est pas concernée.

- Service de médecine de prévention.

Le Centre de Gestion des Vosges propose à la Commune un nouveau schéma de surveillance médicale basée sur la pluridisciplinarité de l'équipe de santé au travail.

Afin que les agents de la Commune bénéficient d'un suivi médico-professionnel adapté, le Conseil doit donner son accord pour adhérer au service médecine préventive du Centre de Gestion ; actes médicaux fixés comme suit : visite médicale réalisée par le médecin de prévention pour un agent à « risques » 90 € - consultation - entretien au travail - faite par un professionnel de santé 45 € - examens laboratoires, prélèvements, vaccinations à la charge de la Collectivité. Les tarifs peuvent être modifiés annuellement.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, à l'unanimité.

- Avis sur les demandes de subvention :

Le Conseil accorde une subvention de 200 € à l'Association « Label Citrouille de Nompat ». Cette aide finance en partie le repas des bénévoles venus aidé la veille à la mise en place des installations ; décision prise à l'unanimité.

Club des brimbelles « La Bourgonce – Nompatelize - La Salle » a demandé une subvention. Le Conseil décide de reporter ce point au prochain conseil.

- Relevé d'eau trop important.

Un abonné a reçu une facture d'eau de 846,69 € pour une consommation de 574 m3 (consommation réelle). Laurent GASPARD demande un contrôle ; proposition : faire un forfait, moyenne des 3 dernières années. En attendant l'avis technique, un acompte sera demandé.

- Consultation des électeurs lorrains le 1^{er} février 2015.

Le Conseil Régional s'est prononcé favorablement sur le principe et modalités d'organisation **d'une consultation** de l'ensemble des électeurs Lorrains sur le financement de la gare Lorraine d'interconnexion TGV-TER de VANDIERES. La date retenue est le 1^{er} février 2015 de 8h à 18h.

Un dossier d'information est disponible en Mairie, ce dernier peut être consulté sur le site : « consultationvandieres.lorraine.eu ».

- Demande d'un habitant pour l'acquisition d'un bien « sans maître » (terrain sans propriétaire).

Un habitant demande l'avis du Conseil Municipal car il souhaite acheter une parcelle qu'il entretient depuis 26 ans et qui est « sans maître ». La Commune étudie ce dossier.

- Mise en place des charges pour les logements de la Maison GERARDIN

Electricité pour les communs et l'entretien des chaudières (à revoir au prochain conseil).

- Modifications horaires de permanences de la mairie

Le samedi 8h30 à 11h00

La permanence du vendredi soir a été supprimée par manque de fréquentation.

- Questions diverses.

* Demande d'acompte du Syndicat Scolaire :

Monsieur MOHR demande au Conseil de délibérer et accepter de verser un acompte sur la participation de 2015 pour un montant de 7 690 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

* Problèmes de prélèvement bancaire pour certains abonnés :

Monsieur le Maire a tenu à s'excuser au nom de la Commune car à la suite d'un problème informatique, cinq paiements de facture d'eau ont été rejetés.

Le Conseil décide de prendre en charge tous les frais bancaires ou postaux occasionnés pour les personnes concernées.

* Ruisseau de Biarville :

Le ruisseau inonde les terrains privés à Bourmont. Des demandes d'intervention et de conseils ont été faites à la police de l'eau et un signalement a été fait aux services techniques de la SNCF.

Ce ruisseau fait partie du plan de réhabilitation et entretien des rivières porté par la Communauté de Communes des Hauts Champs.

* Informations sur l'Association ADAVIE : services à domicile.

L'association ADAVIE, née en 2010 de la fusion entre ADAPH des Vosges et AMF88 participe au maintien à domicile de près de 5000 personnes, fragiles et vulnérables, âgées ou handicapées, dans le département des Vosges. Une antenne est implantée à Saint-Dié au 24 rue de la Prairie, les coordonnées sont les suivantes : téléphone 03 29 95 23 06 – adresse mail adavie@orange.fr – site www.adavie.fr

* Calendrier de ramassages des gros objets pour l'année 2015 :

Les mercredis 4 février, 6 mai, 5 août et le 4 novembre.

* **Caisse d'Épargne :**

Election du représentant des collectivités territoriales, Monsieur MOHR demande aux Conseillers intéressés, pour représenter la Commune, de faire leur déclaration de candidature au plus tard le 5 mars 2015.

* Défibrillateur - Informations de Mr BARRET

L'association Cœur et Santé organise des formations.

Mr Arnaud MARCHAND propose ses services pour des formations concernant l'utilisation du défibrillateur.

Mr MOHR demande aux conseillers responsables de contrôler les **électrodes**.

* Repas des anciens aura lieu le 15 mars 2015.

* Information publique des risques d'inondation :

Une carte des zones inondable est disponible en mairie et consultable sur internet à l'adresse suivante :

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr

La Mairie sera fermée du 23 au 28 février 2015.

Séance levée à 22h44.